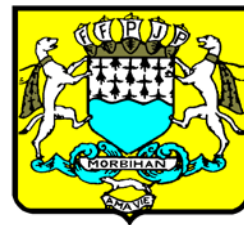




COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

COMITE DU MORBIHAN



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Compétitions en temps limité

Mise à jour du 27 février 2018



Maison des Associations – 33P – Cité Allende – 12, rue Colbert – 56100 LORIENT

E-Mail : cd56@petanque.fr

Site Internet : www.petanque-morbihan.fr

JEU

- Art:1– Compétitions organisées avec des parties QUALIFICATIVES en temps limité.
Le tirage des parties est effectué gagnant contre gagnant
- Art:2– La durée maximum des parties est de 50 minutes + 2 mènes
Les parties se jouent en 13 points sur un seul terrain cadré.
- Art:3– La fin de la limite de temps est annoncée par coup de sifflet (et ou) par son acoustique.
La mène en cours doit être terminée. *(Une mène est considérée comme commencée dès que le but a été lancé.)*
Ensuite on continuera par deux mènes supplémentaires.
- Art:3bis– En cas d'égalité de score après les deux mènes supplémentaires les équipes joueront encore une mène de plus pour se départager.
- Art:4– En cas de nombre impair d'équipes ou d'absence d'une équipe les adversaires reçoivent un score de 13 à 7
- Art:5– Le classement : l'ordinateur effectue le classement par parties gagnés au goal-average, des parties finales peuvent être organisées.

INDEMNITES

- Art:6– Indemnités versées
Vainqueur - Finaliste : Indemnités définies
Autres équipes : Mêmes indemnités par nombre de parties gagnées

LE BUT

- Art:7– Position du but
Le but doit être lancé à 1 mètre du fond de jeu et à 50 cm des lignes latérales

Art:8– Annulation du but

Dans les parties au temps se déroulant sur un seul terrain, le but qui sort du cadre attribué est annulé.

Art:9– Mène nulle

Dans le cas de l'article 8, la mène est considérée nulle s'il reste des boules aux deux équipes (Article 13 règlement fédéral), sinon la mène est comptabilisée pour l'équipe à qui il reste des boules à jouer. Dans le cas des 2 mènes supplémentaires la même annulée est déduite de ces 2 mènes.

LA BOULE

Art:10–Boules nulles

Dans les parties au temps se déroulant sur un seul terrain une boule est nulle dès qu'elle sort entièrement du cadre affecté.

ATTITUDE DES JOUEURS DURANT LA PARTIE

Art:11–Position des équipes

Les partenaires et adversaires doivent se tenir au-delà du but ou en arrière du joueur et, dans les deux cas, de côté par rapport au sens du jeu, et à au moins 2 mètres de l'un ou de l'autre.

DISCIPLINE

Art:12–Pénalités pour absence des équipes ou des joueurs

Dans les parties en temps limité le délai est de 5 minutes
Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par cinq minutes du retard.

Ces mêmes pénalités s'appliquent en cours de compétition après chaque tirage au sort et en cas de reprise des parties à la suite d'une interruption pour un motif quelconque.

Art:13– Pour tous les autres points de règlement il y a lieu d'appliquer le règlement du jeu pétanque ainsi que le règlement Administratif et Sportif de le FFPJP

Le Président du Comité du Morbihan
Philippe STEPHANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Stephant', written in a cursive style.